

Conseil municipal | Séance du 12 décembre 2024

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2024-12-12-7 | Finances communales - Budget principal de la Ville - Budget primitif 2025 - Modification des autorisations de programme et crédits de paiement
Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 20

Date de convocation : 6 décembre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 12 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moise, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moise, Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Edouard Bénard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quérue, Monsieur Serge Gouet, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Monsieur Pascal Le Cousin donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Monsieur Gabriel Moba M'Builu donne pouvoir à Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Madame Léa Pawelski, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur José Gonçalves, Monsieur Grégory Leconte donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Florence Boucard, Madame Alia Cheikh donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue, Madame Karine Pégon donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Monsieur Fabien Leseigneur donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger.

Etaient excusé·es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Virginie Safe.

Secrétaire de séance :

Monsieur Hubert Wulfranc

Exposé des motifs :

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Considérant que le projet de réhabilitation du quartier Madrillet - Château-Blanc et le projet de construction du groupe scolaire Roland Leroy répondent à de lourds investissements et qui s'étaleront sur plusieurs exercices, il apparaît opportun de réaliser un découpage par opération via une procédure d'AP/CP.

Il est proposé de voter les modifications des AP/CP en lien avec le budget primitif 2025 du budget principal de la ville.

Les dépenses seront financées par le FCTVA, les subventions, l'autofinancement et l'emprunt.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2311-3 et R2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,
- Le Code des juridictions financières et notamment l'article L263-8 portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,
- Le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,
- L'instruction budgétaire et comptable codificatrice M57 en vigueur,
- La délibération n°2018-12-13-5 du Conseil municipal du 13 décembre 2018 adoptant les crédits d'AP/CP à compter de l'année 2019 pour le projet de réhabilitation du quartier Madrillet - Château-Blanc,
- La délibération n°2020-12-10-11 du conseil municipal du 10 décembre 2020 adoptant les crédits d'AP/CP à compter de l'année 2021 pour le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire,
- Les délibérations prises de 2019 à 2024 modifiant les crédits d'AP/CP,

Considérant :

- La nécessité de gérer ces programmes d'investissement en gestion pluriannuelle et de les regrouper en opérations spécifiques,
- Qu'à ce stade du projet, les autorisations de programme ainsi que les crédits de paiements 2025 et suivant doivent faire l'objet d'une révision,
- Que les crédits de paiement 2025 sont en lien avec l'adoption de le budget primitif 2025 de la Ville,

Décide :

- De modifier les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans les tableaux ci-dessous.
- D'autoriser Monsieur le maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2025 comme indiqué dans les présents tableaux :

Autorisation de programme NPNRU (AP n°201901)

Dépenses

Codes Opérations	Libellé Opérations	Montant total	CP ANTERIEURS	CP 2024	BP 2025	CP 2026
GDEPLA	Projet Place	1 398 720,00 €	0,00 €		315 000,00 €	1 083 720,00 €
LIAISONS	Liaison Interquartier	299 961,04 €	299 961,04 €			
MARCHE	Projet Marché	924 566,73 €	924 566,73 €			
MDC	Projet Maison du Citoyen	2 523 063,97 €	20 613,97 €	484 620,00 €	960 000,00 €	1 057 830,00 €
MEDIA	Projet Médiathèque	12 038 879,67 €	6 298 876,45 €	4 994 503,22 €	745 500,00 €	0,00 €
MUSIQUE	Projet conservatoire de musique	612 000,00 €	0,00 €	0,00 €	240 000,00 €	372 000,00 €
PROCOM	Projet Immo Commercial	307 833,50 €	307 833,50 €	0,00 €		
SORANO	Projet SORANO	7 507 415,91 €	4 665 415,91 €	2 842 000,00 €		0,00 €
INGENIERIE	Projet mémoire de quartier	27 808,40 €	27 808,40 €	0,00 €		
TOTAL AP PROJET NPNRU	TOTAL AP PROJET NPNRU	25 640 249,22 €	12 545 076,00 €	8 321 123,22 €	2 260 500,00 €	2 513 550,00 €

Ces dépenses seront financées par les ressources suivantes (FCTVA, Subventions, emprunts et autofinancement)

Recettes

Codes Opérations	Libellé Opérations	Montant total	CP ANTERIEURS	CP 2024	CP 2025	CP 2026
	EMPRUNT (Hors APCP)	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €			
GDEPLA	Projet Place	848 034,00 €	0,00 €		0,00 €	848 034,00 €
LIAISONS	Liaison Interquartier	175 000,00 €	175 000,00 €			
MARCHE	Projet Marché	539 642,92 €	539 642,92 €			
MDC	Projet Maison du Citoyen	1 214 699,00 €	0,00 €		0,00 €	1 214 699,00 €
MEDIA	Projet Médiathèque	6 502 322,33 €	2 488 543,61 €	2 631 785,72 €	1 381 993,00 €	0,00 €
MUSIQUE	Projet conservatoire de musique	375 540,00 €	0,00 €		0,00 €	375 540,00 €
PROCOM	Projet Immo Commercial	536,40 €	536,40 €		0,00 €	0,00 €
SORANO	Projet SORANO	8 297 493,54 €	5 244 102,54 €	3 053 391,00 €	0,00 €	0,00 €
LIBFONCIER	Libérations foncières aménagement d'ensemble	2 089 062,28 €	1 702 282,28 €	386 780,00 €	0,00 €	0,00 €
INGENIERIE	Projet mémoire de quartier	50 000,00 €	30 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €
Recettes globales pour financer le projet Emprunt mais non rattaché à l'opération en particulier, FCTVA	Recettes globales pour financer le projet Emprunt mais non rattaché à l'opération en particulier, FCTVA	2 947 918,75 €				
TOTAL AP PROJET NPNRU	TOTAL AP PROJET NPNRU	25 640 249,22 €	12 780 107,75 €	6 076 956,72 €	1 386 993,00 €	2 448 273,00 €

**Autorisation de programme CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE ROLAND LEROY
(AP n°202101)**

Dépenses

Libellé	Montant total	CP ANTERIEURS	CA 2023	CP 2024	BP 2025	CP 2026
Construction du Groupe scolaire Roland Leroy	18 007 105,02 €	875 208,15 €	5 551 896,87 €	9 700 000,00 €	1 880 000,00 €	

Recettes

Libellé	Montant total	CP ANTERIEURS	CA 2023	CP 2024	CP 2025
Construction du Groupe scolaire Roland Leroy	8 574 169,95 €	663 791,16 €	888 403,83 €	3 934 066,82 €	3 087 908,14 €
Recettes globales pour financer le projet Emprunt mais non rattaché à l'opération en particulier, FCTVA	9 432 935,07 €				
TOTAL AP CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE	18 007 105,02 €	663 791,16 €	888 403,83 €	3 934 066,82 €	3 087 908,14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Monsieur Hubert Wulfranc

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 16/12/2024

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20241212-lmc137039-DE-1-1

Affiché ou notifié le 18 décembre 2024